

## L'UE face à la situation des droits de l'homme au Burundi

Deutsche Welle, 17.03.2021 Les Etats de l'Union européenne se demandent comment rétablir leurs relations avec le Burundi au vu des violations des droits de l'homme dans le pays. Doudou Diagne, le président de la Commission indépendante d'enquête des Nations unies sur le Burundi, a pris part à une discussion en ligne organisée ce mardi (16.03.21) par le Comité des droits de l'Homme. Au coeur de la réflexion : comment l'UE peut-elle normaliser ses relations avec un Etat comme le Burundi dans lequel les violations des droits de l'homme sont nombreuses.

Doudou Diagne répond aux questions de Wendy Bashi sur le sujet. Lisez ci-dessous la retranscription de leur entretien :

La question d'une reprise des relations entre l'UE et le Burundi était l'ordre des discussions auxquelles vous avez pris part. Quel est votre avis sur ce sujet ? La question fondamentale est de savoir si l'amélioration de ces relations peut créer un contexte de durabilité, de non-violation des droits de l'homme ou des conditions de fragilité. Il y a un certain nombre de critères que nous estimons importants. Le premier, c'est le devoir d'assistance de la communauté internationale à l'égard du peuple burundais. Deuxièmement, la communauté internationale doit tenir compte de la profondeur historique de la situation des violations des droits de l'homme au Burundi et dans la région. Le troisième, c'est la prégnance de la culture de violences et de violations des droits de l'homme. Et nous pensons que ces critères doivent absolument être pris en compte. En matière de droits de l'homme, quelle est l'évolution de la situation sur le terrain ? On a récemment appris que des prisonniers ont bénéficié d'une grâce présidentielle. N'est-ce pas un signal positif de la part des autorités burundaises ? La libération d'un certain nombre de prisonniers n'empêche pas le maintien en détention de défenseurs des droits de l'homme comme Germain Rukuki, l'arrestation, l'emprisonnement et quelquefois la disparition forcée de militants des droits de l'homme. Donc, la question reste absolument pertinente et enfin, je crois qu'il est très important de souligner que la question qui est posée à l'Union Européenne, c'est de savoir si ce qu'il y a derrière la substance économique, à savoir l'aspect humanitaire, les droits économiques, sociaux et culturels sont respectés. Depuis 2002, vous êtes le président de la commission d'enquête des Nations unies pour le Burundi. Au fil des ans, quel bilan dressez-vous de la situation des droits de l'homme sur le terrain ? La situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante et grave. Donc, pour nous, c'est la base du mandat qui nous a été fourni et nous allons essayer de le respecter de la manière la plus objective et crédible. Parce que l'enjeu, c'est que si la communauté internationale change qualitativement son mandat, l'obligation de protéger le Burundi et donc de faire le monitoring de la situation du Burundi, si ce changement aboutit à une aggravation de la situation des droits de l'homme, la communauté internationale en portera la responsabilité. Sans préjuger de la situation et de ce qui est en train d'être fait, nous demandons simplement de la vigilance.